

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE****Séance du 11 septembre 2019 à 18 h 00****\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du mercredi 11 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le onze septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 6 **Votants** : 10

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

**Absente excusée** : Sandrine GINIER.

**Absent excusé et représenté** : Jean-François SABOUL par Carlos BAPTISTA

**Absents** : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ  
Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal**

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : recrutement du maître-nageur sauveteur pour la saison 2020.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

**1- Travaux d'aménagement et de sécurisation de la place du collège et de son environnement****Demande de subvention au département.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réagencement du stationnement sur la place de l'église et de réfection du marquage au sol dans l'environnement direct du collège. Il propose aujourd'hui de compléter le programme de sécurisation prévu initialement afin d'optimiser la mise en sécurité de l'ensemble de l'infrastructure scolaire et de ses annexes. L'opération prévoit un complément de signalisation horizontale et verticale, et l'installation de mobilier urbain pour matérialiser le cheminement piétonnier jusqu'à l'internat.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 17 850.00 € H.T. soit 21 420.00 € T.T.C.

Monsieur le maire précise que ce programme de travaux de sécurité peut être subventionné par le conseil départemental au titre des amendes de police.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de travaux de sécurité à mettre en oeuvre dans le village, estimé à 17 850.00 € H.T. et sollicite l'aide du Département la plus élevée possible, au titre du produit des amendes de police.

**Choix de l'entreprise**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le projet de travaux de voirie sur la commune et en particulier l'aménagement de la place du collège et de l'église. Après consultation des entreprises, il propose de retenir la Routière du Midi de Gap pour un montant de travaux 39 920 € H.T. soit 47 904 € T.T.C. En effet, le devis de cette société est légèrement supérieur à l'offre la moins disante, cependant le cahier des charges et les délais d'intervention sont respectés et surtout les techniciens se sont déplacés à deux reprises pour prendre la mesure du chantier avant de faire une proposition la mieux adaptée à la situation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société Routière du Midi de Gap.

**2- Décisions modificatives de virement de crédits sur les budgets 2019**

Monsieur le maire propose de procéder au réajustement des crédits budgétaires 2019 :

**Pour le budget principal :**

- en section de fonctionnement pour un montant de 344 € à répartir pour les créances irrécouvrables et les écritures de reprise sur amortissement.

- en section d'investissement pour un montant de 1 € correspondant à une régularisation en écritures d'amortissement.

**Pour le budget du service camping :**

- en dépenses de fonctionnement, une diminution de 1 000 € en dépenses imprévues et une répartition de 500 € pour l'achat de matières et fournitures et de 500 € pour l'entretien des bâtiments.

Le conseil municipal approuve ces virements de crédits à l'unanimité.

### **3- Admission en non-valeur/budget général**

Sur proposition du trésorier, monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables relevant du budget principal et concernant des dettes de cantine et de garderie périscolaire pour la période de 2016 à 2018 et pour un montant total de 602.17 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les admissions en non-valeur de titre de recettes des produits ci-dessus désignés.

### **4- Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2018/approbation**

Monsieur le maire présente les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS). Ces derniers doivent contenir à minima, les indicateurs techniques (points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués), les indicateurs financiers (modalité de tarification, prix du m<sup>3</sup>, prix de l'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau), le mode de gestion, l'encours de la dette, le montant des travaux réalisés. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les RPQS du service d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

### **5- Affaires scolaires**

#### Règlement intérieur de la cantine scolaire/avenant

Monsieur le maire rappelle l'existence du restaurant scolaire instauré pour accueillir les élèves demi-pensionnaires de l'école primaire du Prélong. Ce service est soumis à un règlement intérieur, établi à l'intention des familles. A ce jour, ce document nécessite d'être révisé afin de répondre au mieux aux situations particulières qui se présentent.

Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire proposée.

#### Mise à disposition d'un terrain de sport/convention avec le collège

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'utilisation du terrain de sport par les élèves du collège Marcel Massot. Cette mise à disposition des installations sportives se fait à titre gracieux pendant l'année scolaire sur les créneaux horaires qui leur sont réservés. Elle s'accompagne d'une convention signée par la principale du collège et le maire.

A l'unanimité, le conseil municipal habilite son maire à signer cette convention.

#### Restauration scolaire/convention avec le collège

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'existence du service de restauration scolaire au bénéfice des élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune. Les repas sont confectionnés et fournis par le collège, la commune assure le fonctionnement du restaurant scolaire. Il s'avère nécessaire aujourd'hui de renouveler la convention conclue entre le collège Marcel Massot et la commune de La Motte du Caire.

Le conseil municipal accepte les termes de la nouvelle convention, à l'unanimité.

### **6- Contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020/adhésion**

Monsieur le maire informe les conseillers que le conseil départemental s'est engagé depuis mars 2018 dans une politique de contractualisation avec les huit territoires infra-départementaux. Ces contrats comportent trois volets :

- le premier identifiant les actions départementales en appui du développement du territoire,
- le second relatif au fonds d'aide aux communes (FODAC) et pour lequel le département s'engage à maintenir ce dispositif d'aide aux communes pendant la durée du contrat.
- le troisième qui constitue le soutien du département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, communes et acteurs publics afin de favoriser un développement équilibré, équitable et solidaire des territoires.

Il ajoute que pour bénéficier du soutien du département pour les opérations figurant au volet territorial, l'adhésion au contrat est obligatoire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'adhérer au contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020.

#### **7- Modification des statuts de la CCSB/agence postale du Poët**

Monsieur le maire indique que, par délibération du 11 avril 2019, le conseil communautaire de la CCSB a restitué à la commune du Poët la compétence "gestion de l'agence postale du Poët" et qu'il y a donc lieu de modifier les statuts de la communauté de communes du Sisteronais Buëch. Le maire propose de modifier l'article 4.3 des statuts de la communauté de communes du Sisteronais Buëch en retirant de la liste des agences postales intercommunales l'agence postale du Poët à compter du 1er janvier 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CCSB.

#### **8- SDE/motion relative à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des concessions hydroélectriques.**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que le syndicat d'énergie (SDE 04) a adopté, à l'unanimité, une motion relative à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des concessions hydroélectriques.

Le SDE précise que cette motion a pour ambition d'informer l'ensemble des élus du département sur cette question car il est déterminant, dans une période où la gestion de l'eau et de l'énergie redevient une préoccupation forte, source de conflits potentiels, que les activités agricole, touristique et économique ainsi que la gestion publique de l'eau et de l'hydroélectricité soient prises en compte.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la motion adoptée par le SDE 04.

#### **9- Recrutement du maître-nageur pour la saison 2020**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur Christian Maucler a renouvelé sa candidature en qualité de maître nageur pour la saison estivale 2020. Il précise que cette personne a occupé le poste ces deux dernières années et qu'il a donné entière satisfaction.

Monsieur le maire propose donc de recruter monsieur Christian Maucler en contrat à durée déterminée entre juin et septembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement de monsieur Christian Maucler en qualité de maître nageur pour la saison estivale 2020.

#### **10- Informations diverses**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de remerciement de l'antenne locale de la Croix Rouge pour l'attribution de la subvention.

Monsieur le maire fait part aux conseillers de l'appel lancé par l'association des maires du 04 et l'association des maires ruraux pour la sauvegarde des territoires ruraux et de montagne. Il leur dit que pour pouvoir se prononcer, la motion proposée ainsi que les documents sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques leur seront transmis prochainement.

Monsieur le maire rapporte que le collègue Marcel Massot a été mis à l'honneur au journal télévisé de France 2 avec la réouverture de l'internat et l'accueil d'une classe de jeunes sapeurs pompiers depuis la rentrée scolaire.

Il indique qu'il a assisté ce jour à la remise des tenues à ces jeunes sapeurs pompiers, ainsi qu'à la visite du centre de secours en compagnie des responsables du SDIS. Il résulte de cette dernière rencontre que le bâtiment ne répond plus aux normes actuelles de casernement. Un projet de construction d'une nouvelle caserne est en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 27 septembre 2019

**Le Maire,**  
**Patrick MASSOT**



